

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 2024-008****Date de convocation :
15/03/2024****Date d'affichage :
18/03/2024****Nombre de membres
En exercice : 14
Présents : 09
Votants : 11****Vote
Pour : 07
Contre : 01
Abstention : 03****OBJET :
MOTION EN SOUTIEN AU
DEPARTEMENT DES
YVELINES**

Le vingt-deux mars deux mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean Claude ROBIN,

Etaient présents : M. ROBIN Jean-Claude, M. SAYAGH Claude, M. ROBIN Thomas, Mm GLANARD Florence, M. GLANARD Michel, M LE SOURD Jean-Yves, Mme DOUBLIER Caroline, M HENRY Manuel, Mme REY Brigitte

Absent et représenté :

M. HADENGUE Michaël représenté par Mme Florence GLANARD

M. DEBUYSERE Pascal représenté par M Jean-Claude ROBIN

Absent :

M. AUDUREAU Stéphane

M. LEPORE-BACHELET Yohann

Mme VERBRUGGHE Aurélie

2024-008 : Motion en soutien au Département des Yvelines

Vu la lettre accompagnée d'un texte de motion et du bilan de la politique contractuelle d'aide au bloc communal adressé par le Président du Conseil Départemental le 04/01/2024.

Entendu l'exposé de M. Le Maire,

Demande à l'Etat :

- A court terme, de prendre les mesures de compensation financière immédiate pour faire face à la chute brutale des droits de mutation à titre onéreux afin de permettre au Département de poursuivre ses politiques de soutien aux communes et aux Yvelinois,
- A moyen terme, de garantir une forme d'autonomie financière aux conseils départementaux pour leur permettre de conduire les politiques publiques pour lesquelles ils ont été élus et ainsi de conforter nos principes démocratiques,
- D'opérer le transfert des ressources financières nécessaires pour conduire toutes les actions ou politiques qui seraient imposées aux départements.

Affirme que le couple Département – Commune, les deux plus anciennes collectivités de France est uni par un lien historique qui forme le ciment de l'organisation territoriale de la République favorisant l'égal accès aux services publics du quotidien,

Réaffirme le principe constitutionnel de la libre administration des collectivités territoriales qui ne saurait exister en pratique sans une forme de liberté d'ajuster ses ressources financières et fonction des conjonctures et toute responsabilité,

Demande que l'Etat, garant de l'unité de notre pays, s'engage dans un chantier de décentralisation afin de restaurer l'autonomie pleine et entière des collectivités locales

Après avoir entendu l'exposé, le Maire soumet au vote de l'assemblée délibérante la proposition visée supra qui, après en avoir délibéré, et un vote à main levée

par 07 voix POUR / 01 voix CONTRE / 03 Abstention

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures des membres présents.
Pour copie conforme, Tilly, le 22 Mars 2024

La secrétaire de séance
Caroline DOUBLIER



Le Maire
Jean-Claude ROBIN

